

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2024

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mme Jeanne CALLARD, M. Bernard COLNET, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et MM. Fabrice PRIANT et Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusées : Mmes Mireille JANVIER, Mme Joëlle TABAUD, Mme Nathalie LAUNOY.

Absent : Néant

A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : décisions et consultations :
 - Construction troisième aile de la maison de santé : Coordonnateur SPS et Contrôle technique
 - Approbation esquisse et diagnostic façades
 - Maison de santé : climatisation cabinet kinésithérapeute
 - Achat d'un tracteur tondeuse autoportée
 - Achat d'un camion benne
 - Bibliothèque : renouvellement contrat PMB Services
 - Groupement d'achat d'énergies SDEC 23 : décision renouvellement adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026.
 - Diagnostic Amiante et plomb avant démolition Bâtiment Grande rue.
 - Autres
- Proposition convention recherche médecins
- Tarifs 2024 : Garderie scolaire.
- Vente terrain (lotissement).
- Eau : demande remises gracieuses et annulation de créances.
- SDIC 23 : adhésion commune de Fransèches.
- Conseil départemental : convention relative à l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens.
- SDEC : avenant convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité biomasse avec comparatif géothermie gymnase.
- Académie de Limoges : proposition convention de restauration pour les personnels de l'éducation nationale.
- Personnel : validation prime pouvoir d'achat exceptionnelle.
- Ancien dispensaire : mise à disposition de l'étage.
- Affaires diverses

Le Conseil municipal accepte d'ajouter la délibération pour mandat au Centre de Gestion pour la consultation d'assurance prévoyance à compter du 1er janvier 2025 à l'ordre du jour.

I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire dresse la liste des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la dernière réunion du Conseil municipal et notamment les achats pour des montants inférieurs à 4000 € HT.

II – MAPA : consultations et décisions

1- Construction 3^{ème} aile Maison de santé – Choix Coordonnateur SPS

L'agence d'attractivité, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a procédé à l'analyse des offres pour le coordonnateur SPS. Après présentation c'est donc l'offre de la société APAVE, offre la mieux disante, qui est retenue.

2- Construction 3^{ème} aile Maison de santé – Choix du contrôle technique

L'agence d'attractivité, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a également procédé à l'analyse des offres concernant le contrôle technique. La société Qualiconsult, mieux-disante est retenue.

3- Construction 3^{ème} aile Maison de Santé

Monsieur le Maire présente l'esquisse et le diagnostic des façades. Une réunion avec l'architecte et la dentiste a eu lieu afin de connaître les besoins pour l'installation à la maison de santé. L'esquisse a donc été refaite en conséquence.

L'architecte, M. David, propose également la pose de panneaux photovoltaïques pour un coût supplémentaire de 25 000 €, auxquels il convient de déduire la végétalisation, soit - 10 000 €, ce qui porte le coût à + 15 000 €.

Le coût prévisionnel n'est pas atteint. L'estimation des travaux est de 525 540 € HT. Deux options sont proposées :

- Option 1 : nettoyage de la façade ouest et des retours sud et nord du bâtiment principal, et mise en œuvre de bardage type Fundermax avec encadrements alu des cadres de fenêtres et portes, et reprise des couvertines en tête pour un montant de 65 100 € HT.
- Option 2 : reprise des étanchéités et végétalisations sur les ailes 1 et 2 existantes : 62 500 € HT.

Le Conseil valide le coût prévisionnel des travaux avec options à 668 140 € HT.

L'estimation réalisée par l'Agence d'Attractivité au niveau des travaux était de 650 000 € HT.

Il convient de reprendre le plan de financement avec ces nouvelles données.

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un échange avec le Docteur Bach et le Docteur Duchateau (dentiste) afin d'avoir leurs avis sur l'extension de la maison de santé.

4- Climatisation cabinet kinésithérapeute

Le Conseil avait validé l'installation d'une climatisation dans l'un des cabinets de kinésithérapeute. Il valide le même projet pour le second cabinet dans les mêmes conditions. Cet équipement sera entériné par décision du Maire, le montant étant inférieur au seuil fixé dans le cadre des délégations consenties au Maire.

5- Ecole élémentaire : diagnostics avant travaux

Le devis pour le diagnostic plomb et amiante avant travaux est validé. Il sera nécessaire d'effectuer des analyses concernant l'amiante.

Ces décisions seront validées par décisions du Maire (montant inférieur à 4000 € HT).

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier DSIL pour le programme de travaux prévus à l'école élémentaire.

6- Achat tracteur tondeuse autoportée

Un devis est validé pour le remplacement du tracteur tondeuse autoportée et reprise de l'ancien matériel.

7- Achat camion benne

Monsieur le Maire explique que suite au contrôle technique du camion benne Renault Mascott, il est nécessaire de le remplacer. Le Conseil municipal valide donc un devis pour l'achat d'un nouveau camion neuf.

Par ailleurs, suite à une proposition de rachat de l'ancien camion, le Conseil municipal valide la vente à un particulier. Une conseillère municipale étant de la famille de l'acquéreur quitte la salle et ne prend pas part au vote.

8- Bibliothèque : renouvellement contrat PMB Services

Le contrat annuel d'hébergement et d'assistance hotline du matériel informatique de la bibliothèque est renouvelé pour une année.

9- Groupement d'achat d'énergies SDEC 23 : décision renouvellement adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026

Les nouveaux marchés seront lancés prochainement. Afin de continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, le Conseil municipal souhaite renouveler son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette décision doit être transmise avant le 31 mars 2024.

10- Démolition bâtiment Grande rue : diagnostics avant travaux

Une consultation concernant les diagnostics (amiante et plomb) avant travaux de démolition des bâtiments situés Grande rue a été lancée. Cette démolition s'inscrit dans le projet d'aménagement du centre-bourg. L'analyse des offres a été réalisée par l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse. Le cabinet le mieux-disant est retenu.

III – Proposition convention pour recherche médecin

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention afin de lancer une recherche de médecin(s). Ce cabinet facture ses honoraires uniquement si un candidat est trouvé avec le versement de 50 % à la signature du bail et 50 % le jour où le médecin commence à travailler.

IV - Garderie scolaire – tarifs 2024

Les tarifs de la garderie scolaire n'ont pas été révisés depuis le 24 octobre 2001. Le Conseil municipal décidé donc de fixer le tarif ainsi : 1,50 € le matin et 1,50 € le soir, et ce, à partir du 29 avril 2024 (date de la rentrée après les vacances de Pâques).

V - Vente terrain (lotissement)

Suite à une demande et à l'engagement d'un particulier, le Conseil municipal accepte la vente du lot 3 du lotissement de la Claudière.

VI - Eau et assainissement

1 - Demandes de remises gracieuses :

Des remises gracieuses sont accordées à deux abonnés suite à des problèmes sur les installations. Les remises correspondent à la moitié de la surconsommation par rapport à l'année précédente.

2 - Créances éteintes sur factures eau

Monsieur le Maire fait part de deux dossiers pour lesquels les créances doivent être éteintes suite à un jugement de clôture pour insuffisance d'actif rendu par le Tribunal de Commerce et suite à une commission de surendettement.

VII - SDIC 23 : adhésion commune de Fransèches

Le SDIC 23 (Syndicat Départemental d'Informatisation des Communes de la Creuse) a délibéré favorablement à l'adhésion de la commune de Fransèches. Les communes membres de ce syndicat étant consultées, le Conseil municipal se prononce favorablement à cette adhésion.

VIII - Convention utilisation des équipements sportifs par les Collégiens

Le Conseil départemental de la Creuse propose une nouvelle convention pour l'utilisation du gymnase par le Collège Benjamin Bord. Le tarif passe de 10 € à 15 € par heure d'occupation du gymnase afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et à 3 € pour l'utilisation du stade. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

IX - SDEC – avenant convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité biomasse avec comparatif géothermie.

Une convention entre le SDEC et la commune a été signée en 2022 pour la réalisation d'une étude de faisabilité biomasse avec comparatif géothermie concernant le gymnase.

Il est nécessaire de signer un avenant à convention afin de pouvoir percevoir la subvention du Conseil départemental.

La convention initiale prévoyait que la commune réglait au SDEC la différence entre le coût total TTC de l'étude de faisabilité et les diverses subventions perçues. Or, pour percevoir la subvention via le CCRT 23, la commune doit régler la totalité de la dépense. Le SDEC ne peut pas percevoir directement cette subvention.

X - Académie de Limoges : proposition convention de restauration pour les personnels de l'éducation nationale.

L'académie de Limoges propose une convention de restauration pour les personnels du ministère de l'éducation nationale dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 539.

La convention est validée. Une subvention de 1,47 € sur le prix du repas est accordée aux personnels concernés. La commune devra facturer avec la déduction de la subvention et ensuite envoyer un décompte au rectorat pour percevoir la subvention.

XI - Personnel :

1- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le principe de versement de cette prime aux agents concernés avait été accepté lors de la réunion du 4 décembre 2024. Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable. Cette décision est donc entérinée et la prime sera versée avant le 30 juin 2024.

2 – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse pour lancer la consultation pour la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

A compter du 1^{er} janvier 2025, la participation employeur dans le domaine de la prévoyance perd son caractère facultatif. Ces contrats permettent de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

La participation de l'employeur s'élèverait à 50 % minimum de la cotisation payée par les agents sur des contrats prévoyant à minima le maintien à 90 % de la rémunération nette.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse propose de lancer une consultation en 2024 afin de proposer d'adhésion aux collectivités.

Une lettre d'intention a été adressée au Centre de gestion afin de s'engager. Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable.

Il est donc nécessaire de délibérer afin de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer la consultation.

La délibération ne vaut pas engagement mais permet seulement d'en bénéficier si ce choix est retenu.

XII – Ancien dispensaire – mise à disposition de l'étage à la croix rouge

L'étage du bâtiment de l'ancien dispensaire sera mis à la disposition de la croix rouge suite au départ des restos du cœur. Une nouvelle convention sera établie.

Affaires diverses.

- Le bilan énergétique 2019 -2022 réalisé par le SDEC a été transmis à chaque conseiller. Il met notamment en évidence les économies réalisées sur l'éclairage public suite à l'extinction nocturne entre 11 heures et 5 heures.
- Le rapport sur le prix et la qualité du service élimination des déchets 2022 d'EVOLIS 23 est à la disposition des conseillers qui souhaitent le consulter.
- La fête de Pâques aura lieu les 6 et 7 avril prochain. Monsieur le Maire informe que la commune prendra en charge une partie du coût du feu d'artifice.
- Une exposition de cartes postales anciennes est prévue à la salle Apollo. La commune prendra en charge les frais de reproduction et gardera ensuite les reproductions.
- L'installation d'une caméra de surveillance est envisagée rue des Muets en raison d'incivilités à répétition avec dépôt de déchets en tout genre.
- Il est décidé de demander une prestation photo pour avoir des images du marché aux beaux jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.